



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMPTV 2025-03-11

DECISION DU MAIRE

**DEMANDE DE
PLACES LABELISEES « AVIP »
A LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DES AHP**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une demande de 3 places labélisées « AVIP : crèche à vocation d'insertion professionnelle » de juin à décembre 2025 renouvelable un an pour la crèche des P'tits voli à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence pour « lever les freins périphériques au retour à l'emploi » des familles fréquentant la crèche.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une demande de 3 places labélisées « AVIP : crèche à vocation d'insertion professionnelle » pour la crèche des P'tits voli à la Caisse d'Allocations Familiales pour « lever les freins périphériques au retour à l'emploi » des familles.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales des Alpes de Haute-Provence, Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 14/04/2025

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 14/04/2025 à 11h51

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20250414-2025_03_11D